

Séance du 07 septembre 2006.

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Bourgmestre-Président ;
~~Lue VINCEN~~ Vincent, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE : Echevins ;
Aimé GERARD, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Thierry LEONET, ~~Jacques LAMBOT~~,
André COPINE, André COLLIN, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET
~~et André HENRY~~ : Conseillers communaux ;
Michelle MALDAGUE : Secrétaire communale.

Le Conseil communal,

1. Madame Michèle JACQUES-BERTHOLET, Conseillère communale, quitte la séance.
2. A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance publique du 06 juillet 2006.
3. Madame Michèle JACQUES-BERTHOLET, Conseillère communale, rentre en séance.
4. A l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 2005 du CPAS se présentant comme suit :
 - le compte budgétaire présentant un boni de 80.775,83 € à l'ordinaire et en équilibre à l'extraordinaire.
 - le compte de résultat présentant un boni d'exploitation de 1.293.725,65 €
 - le bilan s'équilibrant à 634.892,15 €
5. A l'unanimité, décide de reporter le point concernant l'approbation de la modification budgétaire n° 1 du CPAS étant donné qu'il n'y est pas prévu d'intervention communale supplémentaire bien qu'il pourrait survenir des difficultés au niveau de la trésorerie du CPAS d'ici la fin de l'exercice et décide d'inviter le Conseil de cette administration à revoir sa modification budgétaire dans ce sens.
6. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'Eglise de Cornimont en équilibre au montant de 9.363,59 € avec une intervention communale de 8.028,89 €
7. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'Eglise de Graide en équilibre au montant de 24.389,97 € avec une intervention communale de 21.243,70 €
8. Monsieur André COLLIN, Conseiller communal, quitte la séance.
9. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'Eglise de Gros-Fays en équilibre au montant de 17.722,64 € avec une intervention communale de 216.494,47 € à l'ordinaire et de 400,00 € à l'extraordinaire.
10. A l'unanimité ratifie les délibérations du Collège échevinal en date du 24 juillet 2006 et du 21 août 2006 décidant de solliciter de la Région Wallonne la liquidation de la subvention des devis forestiers suivants pour une subvention totale de 16.007,57 €:
 - A) B 682 de l'exercice 2004 d'un montant de 1.740,00 € pour des travaux réalisés pour 3.480,00 € HTVA.
 - B) B 685 de l'exercice 2004 d'un montant de 152,88 € pour des travaux réalisés pour 436,80 € HTVA.
 - C) B 688 de l'exercice 2004 d'un montant de 1.809,51 € pour des travaux réalisés pour 3.747,52 € HTVA.
 - D) B 689 de l'exercice 2004 d'un montant de 1.207,27 € pour des travaux réalisés pour 3.188,18 € HTVA.
 - A) B 690 de l'exercice 2004 d'un montant de 1.531,45 € pour des travaux réalisés pour 4.001,92 € HTVA.
 - B) B 691 de l'exercice 2004 d'un montant de 872,40 € pour des travaux réalisés pour 1.744,80 € HTVA.
 - C) B 960 de l'exercice 2005 d'un montant de 277,68 € pour des travaux réalisés pour 794,20 € HTVA.
 - D) B 961 de l'exercice 2005 d'un montant de 5.713,88 € pour des travaux réalisés pour 16.314,00 € HTVA.
 - E) B 963 de l'exercice 2005 d'un montant de 2.774,44 € pour des travaux réalisés pour 7.661,75 € HTVA.
 - F) B 967 de l'exercice 2005 d'un montant de 228,06 € pour des travaux réalisés pour 456,11 € HTVA.
11. A l'unanimité, décide d'approuver l'état de martelage (prévisions de ventes de bois) pour l'exercice 2007 au montant estimé de 797.770,00 €
12. A l'unanimité, marque son accord de principe sur le contrat d'option d'attribution d'un droit de superficie sur la parcelle communale sise à Graide, lieu-dit « Laide Haie », cadastrée section C, n°s 56b4, c4, g2 et h5 pour l'implantation d'une éolienne par la S.A. Windvision de Louvain.
13. En vertu de l'article L1122-19§1° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Monsieur Francis JAUMOTTE, Echevin, quitte la séance.

14. A l'unanimité, décide d'approuver l'échange des terrains patrimoniaux suivants sis à Naomé :
 - d'une part, les parcelles communales sises au lieu-dit « Bertrandour », cadastrées section B, n°s 193C (24 ares 90 ca) et n° 198 (49 ares 80 ca) louées à Monsieur André-Marie DOUNY seront données en location à Monsieur Claude BAIJOT.
 - d'autre part, la parcelle communale sise au lieu-dit « Montavaux », cadastrées section C, n° 117 (55 Ares 90 ca) louée à Monsieur Claude BAIJOT sera donnée en location à Monsieur André-Marie DOUNY.
15. Messieurs Francis JAUMOTTE, Echevin et André COLLIN, Conseiller communal, rentrent en séance.
16. A) A l'unanimité, décide le marché de travaux de renouvellement de clochers et de toitures de différents édifices du culte de l'entité de Bièvre pour un montant estimé à 204.109,03 €TVAC.
Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.
B) A l'unanimité, approuve l'avis de marché.
17. A l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 dans le cadre des travaux d'aménagement des cœurs de villages de Gros-Fays et Cornimont (Objectif II Rural) pour le renouvellement des conduites de distribution d'eau à Cornimont pour un montant estimé à 48.200,00 €HTVA.
Ces travaux seront confiés à la société adjudicataire des travaux initiaux.
18. A l'unanimité, décide le marché de travaux de remplacement de la porte du presbytère de Graide pour un montant estimé à 1.800,00 €TVAC.
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité et portera sur la fourniture et la pose d'une porte en PVC blanc.
19. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une bétonnière pour le service ouvrier pour un montant estimé à 1.800,00 €TVAC.
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.
20. A l'unanimité, approuve la convention à passer avec la Province de Namur pour la désignation d'un agent sanctionnateur en vue de l'application de l'article 63 du Règlement général de police du 06 avril 2006, intitulé « Sanctions administratives – Procédure ».
21. A l'unanimité, décide d'établir un règlement complémentaire de circulation routière à BELLEFONTAINE, au croisement des routes de Bellefontaine, de Bièvre, d'Orchimont et d'Houdremont (lieu-dit « Maptis ») et au carrefour en Y à l'entrée de Bellefontaine en venant de Bièvre.
22. Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :
 - Kermesse de Naomé du 16 au 22 août 2006 inclus.
 - Travaux d'enduisage à Bièvre en août 2006 par la SA SOCOGETRA.
 - Marche sportive à Graide les 02 et 03 septembre 2006.
23. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie par la SPRL Halloy de Rochefort à partir du 09 août 2006.

La Secrétaire communale,

Par le Conseil,

Le Président,